

Bureau de la Greffière-trésorière
et Directrice générale

MARDI LE 6 JUIN 2023

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE ORDINAIRE

Endroit : Salle du Conseil municipal
Adresse : 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Heure : 19 h

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

III. AVIS DE MOTION

- A.1 AVIS DE MOTION :** Présentation d'un premier projet de règlement (AM-113) – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Nouvelles mesures pour encadrer les usages du groupe industrie.

IV. RÉOLUTIONS

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 6 juin 2023.
1.2 Pour accepter les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 16 mai 2023.

2. GREFFE

- 2.1 Pour accepter le rapport annuel et bilan des réalisations 2022 du Comité Santé et Sécurité au Travail de Val-des-Monts.

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1 Pour accepter un soumissionnaire – Services d'ingénieurs professionnels – Étude géotechnique et caractérisation environnementale – Chemin du Chêne-Rouge – Soumission par invitation portant le numéro 23-03-15-024 – Décréter une dépense au montant de 27 993,11 \$ « taxes en sus ».

4. FINANCES ET TAXATION

- 4.1 Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats RPGL (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 35 634,35 \$ « taxes incluses ».
4.2 Pour décréter une dépense au montant de 13 071,78 \$ « taxes et frais d'administration inclus » – Période du 1^{er} juin 2023 au 1^{er} juin 2024 – Assurance responsabilité civile pour parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 **RÈGLEMENT NUMÉRO 924-23** – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 956-19 – 856-19 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain motorisés sur certains chemins publics sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.
5.2 Pour adopter le règlement portant le numéro 924-23 – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 956-19 – 856-19 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain motorisés sur certains chemins publics sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.
5.3 Pour autoriser la signature d'un protocole d'entente – Municipalité de Val-des-Monts – Association récréative de Val-des-Monts – Entretien des plateaux sportifs – Période du 5 mai au 15 octobre 2023.

6. ENVIRONNEMENT ET URBANISME

- 6.1 Pour statuer sur une demande de dérogation mineure – Permettre l'aménagement de trois places de stationnement – 31, chemin du Manoir.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Pour accorder le statut d'employée cadre permanente à madame Sabrina Marengère à titre de Chargée de projets au service des Travaux publics.
- 8.2 Pour entériner l'embauche de monsieur Samuel Bourassa à titre de Préposé au mesurage de l'écume et des boues des fosses septiques au service de l'Environnement et de l'Urbanisme – Poste permanent à temps partiel – 8 mois / année – À compter du 29 mai 2023.
- 8.3 Pour retenir les services de madame Corinne Lemay-Lafontaine à titre d'Inspectrice en bâtiment et en environnement au service de l'Environnement et de l'Urbanisme – Poste permanent à temps plein – À compter du 12 juin 2023.
- 8.4 Pour autoriser la signature du protocole d'entente portant le numéro E-2023-063 à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN) – Retenir les services de madame Valérie Piché à titre d'Inspectrice en bâtiment et en environnement au service de l'Environnement et de l'Urbanisme – Poste temporaire à durée déterminée d'un an – À compter du 13 juin 2023.
- 8.5 Pour retenir les services de monsieur Sébastien Parent à titre de Directeur du service des Ressources humaines par intérim – À compter du 7 juin 2023.
- 8.6 Pour retenir les services de monsieur Éric Lacasse à titre de Directeur du service de Sécurité incendie – À compter du 10 juillet 2023.
- 8.7 Pour autoriser la signature d'une entente de départ à la retraite – Employé portant le numéro de matricule 13003.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. GÉNÉRAL

- 10.1 Questions diverses.
- 10.2 Pour accepter la levée de la séance.

L'Agent de développement,
Greffier-trésorier adjoint et
Directeur général adjoint,



Julien Croteau

JC/rg